

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Septembre 1883.

Chronique générale.

On sait que le crédit voté par les Chambres, pour l'expédition du Tonkin, n'a pas dépassé 6 millions. Or, les évaluations les plus modérées ne fixent pas à moins de 30 millions les sommes déjà absorbées par l'expédition. Ce total sera encore accru par la nécessité de l'envoi de renforts.

Nous voyons évaluer par un de nos confrères à 1,000 francs par homme les frais d'envois de troupes au fleuve Rouge. Cette évaluation est énormément au-dessous de la réalité. On a calculé, en effet, d'après les expéditions analogues des temps antérieurs, que chaque soldat envoyé au Tonkin ne coûtait pas moins, tous frais compris, de 3,000 à 3,500 fr. L'envoi de 20,000 hommes imposerait donc une charge nouvelle de 60 à 70 millions, et il ne paraît guère possible d'envoyer moins de troupes.

Tout compte fait, il y aurait donc une dépense faite ou à faire de 400 millions environ, c'est-à-dire un excédent de 95 millions sur le montant des crédits votés.

\*\*\*

LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE.

M. Martin-Feuillée, que M. Jules Ferry s'est adjoint comme ministre de la justice, a donné l'autre semaine le premier coup de serpe pour abattre cet arbre sous lequel les justiciables en France ont pu jusqu'ici se mettre à l'abri: l'immovibilité de la magistrature. La loi en vertu de laquelle il commet ce monstrueux attentat s'appelle la loi de réforme et de réorganisation judiciaire, grâce à laquelle les justiciables n'auront plus qu'à se frotter les mains et à s'applaudir de voir enfin la justice réorganisée. Voici, du reste, les bénéfices qu'ils vont retirer de la « réforme » votée par le Sénat.

Les justiciables français auront la satisfaction de voir six cents et quelques fameuses opportunistes remplacer sur leurs sièges des magistrats intègres, instruits, jouissant de l'estime publique. Ces nouveaux magistrats, contents de leur sort, leur rendront la justice dans les prix doux, en récompense de l'augmentation de traitement dont la nouvelle loi les gratifie.

Ainsi, lorsqu'ils devront plaider devant le juge de paix, ils devront continuer à dépenser 40 fr. au minimum, que le litige porte sur une somme de 10 fr. ou sur une de 200 fr.

S'ils doivent s'adresser au tribunal civil, qu'il s'agisse de 204 fr. ou de 4,500 fr. ils devront s'estimer heureux de ne payer que 300 fr. de plus.

Quant ils iront en appel et en cassation, ils continueront à payer au minimum 300 francs pour la première instance, 600 fr. pour la deuxième et 800 fr. pour la troisième; total: 4,700 fr., quand bien même ils poursuivraient le recouvrement d'une somme de 4,504 fr.

Quand la nécessité les amènera devant la juridiction commerciale, ils auront toujours 80 fr. de frais pour se faire reconnaître une dette de 25 fr. 50.

Lorsque les majeurs et mineurs auront à liquider une succession de 4,200 ou 4,500 francs, ils devront payer un minimum de 2,200 fr. de frais pour recueillir une somme inférieure. La justice leur dira à chacun: donne-moi dix francs, je te prêterai cent sous!

Après cela, si contribuables et justiciables ne sont pas contents, c'est qu'ils seront bien difficiles. La République est le règne de la justice! clament tous les jours les amis bien repus de nos gouvernants. Ne serait-ce pas plutôt le règne des attrape-nigauds?

\*\*\*

On lit dans l'Union:

« L'entrevue des souverains à Copenhague, entrevue dont nous avons déjà signalé l'importance, est à Saint-Petersbourg et dans

les chancelleries du Nord l'objet de tous les entretiens.

« La visite du Czar à son beau-père prend une signification politique. Le bruit court que les rois de Belgique et de Hollande se joindront aux princes déjà convoqués.

« Un correspondant russe apprécie en ces termes le sens de cette manifestation:

« Il semble indispensable de contracter une alliance avec les petits Etats pour faire sortir la Russie de son isolement et pour contrebalancer l'influence maritime toujours croissante de l'Allemagne dans la mer Baltique. »

\*\*\*

Un courrier de cabinet a quitté hier matin la place Vendôme, se rendant à Mont-sous-Vaudrey pour faire signer 217 décrets de révocations, mutations et nominations de présidents et conseillers de cour d'appel.

\*\*\*

Le Daily Chronicle prétend que le marquis de Tseng est désireux de ne pas retourner à Paris avant d'avoir reçu de M. Challe-mel-Lacour un télégramme annonçant l'acceptation par le gouvernement français des propositions chinoises.

\*\*\*

UNE PAROLE ROYALE.

Le directeur de la Défense, qui a assisté aux funérailles de Goritz, rapporte un mot de M. le comte de Paris sur le parti légitimiste, mot dont il n'est pas besoin de noter l'importance:

« Un parti politique qui peut de telles choses est, on le doit reconnaître, à quelque point de vue qu'on se place d'ailleurs, un parti qui renferme de bien grandes convictions, de bien grandes forces.

« M. le comte de Paris le sait et l'apprécie. L'un de nos amis lui parlait de la fidélité si touchante, si sûre des royalistes, fidélité dont on lui donnait hier encore un témoignage si éclatant.

« — Et moi aussi, lui répondit-il, et moi aussi, je lui serai fidèle!

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

Maître Wolfram que fatiguait la position perpendiculaire, en raison du poids énorme qu'il lui fallait tenir en équilibre, roula un fauteuil de chêne auprès de la jeune fille et s'y installa confortablement.

— Franz est de retour, reprit-il. — Qu'en concluez-vous, mon oncle? — Qu'il espère et que j'espère comme lui que tu voudras bien le prendre pour époux. Le choix qu'il fait de toi ne peut que t'honorer. Il a du bien; il a fait de bonnes études à l'Université; il passe pour habile commerçant; il a rapporté de la guerre honneur et richesses.

— Honneur et richesses, murmura la jeune fille, comme se parlant à elle-même.

— Oui, reprit-il sans remarquer cette interruption. Il est de ceux qui ont rempli en conscience leur mission d'abaïsser une nation corrompue, d'élever notre pays au rang qu'il mérite d'occuper. Dieu récompense ceux qu'il charge d'accomplir ses volontés. Franz est revenu riche.

Un imperceptible sourire plissa les lèvres d'Anna. Son tuteur ne s'en aperçut pas.

— Lorsque Franz partit, reprit-il, tu l'accompagnas de tes vœux, tu lui fis espérer que votre mariage suivrait son retour. Cependant, quand il revint de France, il ne te trouva plus la même, tu invoquas des prétextes pour ajourner la réalisation de son vœu le plus cher; tu lui manifestas une froideur qui l'aurait découragé s'il était resté plus longtemps; il partit convaincu que la réflexion te rendrait moins rebelle à ses projets, et tu ne parais pas mieux disposée.

— Autrefois je t'aimais, ou du moins je croyais t'aimer, aujourd'hui je ne t'aime plus.

— Et pourquoi as-tu cessé de t'aimer?

— Parce que j'ai cessé de t'estimer.

— Oui, je le sais, des folies qui ne soutiennent pas la discussion, des scrupules ridicules se sont emparés de toi sans qu'on sache comment. Franz a fait ce qu'ont fait tous les autres, et je ne crois pas qu'il existe à Nuremberg une jeune fille qui soit tentée de faire à son fiancé de pareils reproches.

— Les autres ont leur manière de voir, permettez-moi d'avoir la mienne.

— Écoute, Anna, quand mon frère est allé loin de son pays épouser une femme étrangère, je lui en ai voulu longtemps; mais à l'heure de sa mort j'ai oublié mes griefs, j'ai donné asile à toi et à ta mère; puis, quand tu es restée orpheline, je me

suis chargé de ta tutelle. N'ai-je pas été bon oncle pour toi?

— Je ne vous ai jamais adressé de reproches, répondit la jeune fille d'un ton qui annonçait que son affection pour son tuteur n'atteignait pas le diapason de l'enthousiasme.

— Pourquoi donc, quand j'ai préparé pour toi un mariage que tant d'autres envient, y apportes-tu si peu d'empressement?

— Puisque c'est par affection pour moi que vous avez projeté cette union, pourquoi vous étonnez-vous que je me demande si elle me présente des garanties de bonheur?

— Vraiment, tu te demandes cela, comme si les hommes d'expérience n'en savaient pas plus long que toi à cet égard. Va, tu as bien le caractère de ta mère, tu es comme elle volontaire et romanesque.

Puis il ajouta, avec une expression mélancolique peu en harmonie avec sa vaste corpulence:

— Toutes ces préoccupations me tuent. J'espérais pourtant qu'à mon âge je ne serais plus exposé à ces tribulations qui font blanchir mes cheveux et me conduisent prématurément au tombeau.

Le pauvre homme n'était pas habitué à imposer beaucoup de fatigue à son cerveau; il paraissait accablé sous le poids du grave souci qui lui était infligé.

» Et comme son interlocuteur l'interrogeait pour savoir s'il pourrait répéter ce propos:

« — Non-seulement je vous y autorise, lui dit M. le comte de Paris, mais je vous le demande!... »

« S'il y a eu malentendu jadis, on peut dire que ce malentendu d'autrefois n'a laissé aucune trace. »

\*\*\*

HOSPICES LAÏCS.

On lit dans l'Intransigeant:

« Dans tous les hôpitaux, les malades se plaignent non-seulement de la mauvaise qualité de la nourriture, mais aussi de son insuffisance; ces malheureux souffrent surtout du manque de boisson.

« Soigner les malades, et les laisser mourir de soif et de faim nous semble un traitement assez étrange.

« Mais, non contents de cela, il paraît que, pour la plus légère faute, les surveillants et les surveillantes rationnent le vin, de leur propre autorité.

« Un fait plus incroyable, et qui paraît se renouveler assez fréquemment, s'est produit dernièrement à l'hôpital Tenon.

« Une malade avait, par mégarde, fait une tache sur le parquet auprès du bureau de la surveillante. Que fit cette dernière? Non-seulement elle fit rationner le vin de la malade, mais elle lui supprima le vin de quinquina qui lui avait été ordonné par le médecin.

« N'est-ce pas inouï? Pourquoi — pendant que M. Quentin y est — ne fait-il pas condamner à mort les moribonds malpropres? »

Nous craignons que l'Intransigeant ne soit beaucoup au-dessous de la vérité. Nous verrons pire.

\*\*\*

STATISTIQUE INSTRUCTIVE.

La statistique criminelle de 1875 à 1880 vient de paraître à l'Officiel; on y relève les chiffres suivants:

Sans doute, la jeune fille n'avait pas de motifs bien concluants pour s'apitoyer sur le sort douloureux de son tuteur. Pendant qu'il semblait affaibli et découragé, elle resta impassible, sans émotion. Les joutes rubicoades du brasseur ne disaient-elles pas suffisamment qu'il trouverait dans la philosophie pratique la force nécessaire pour supporter son malheur?

En ce moment la taverne retentit des cris d'une jeunesse joyeuse qui réclamait de la bière empruntée au meilleur tonneau pour célébrer quelque joyeux événement. Le nom de Franz prononcé à plusieurs reprises laissait deviner que la bande bruyante célébrait son retour. Une voix de basse-taille bien connue du brasseur dominait de temps en temps les clameurs de ses compagnons. C'était celle de l'homme qu'il avait choisi pour fiancé à sa nièce.

Comme sa conversation avec elle devenait terriblement languissante et qu'il redoutait la fatigue d'une discussion, maître Wolfram s'empressa de saisir l'occasion pour opérer une prudente retraite et aller servir les buveurs.

II

LA PENDULE.

Restée seule, Anna se laissa aller au cours de ses réflexions; mais elle en fut bientôt arrachée par le timbre argentin de la pendule qui sonnait l'heure.



Pendant ces six années il y a eu **176** accusés laïques et **57** congréganistes.

Sur les 176 laïques, **136** ont été condamnés, et sur les 57 congréganistes, **27** seulement.

De plus, en 1879, sur **13** accusés congréganistes, **8** ont été acquittés, plus de la moitié, soit **60** pour cent.

En 1880, sur **13** accusés, **5** sont acquittés, soit **40** pour cent.

Pour les laïques, au contraire, en 1879, sur **27** accusés, il n'y a eu que **5** acquittés. En 1880, sur **29** accusés, **8** seulement acquittés.

Il est bon de remarquer non-seulement la proportion des poursuites exercées, bien inférieure chez les congréganistes, mais aussi le résultat obtenu. Les acquittements sont nombreux chez les uns, rares chez les autres, ce qui indique bien clairement quelle complaisance mettent les parquets à écouter les calomnies contre les cléricaux.

L'ensemble des faits qui font poursuivre un frère n'obtiennent ordinairement pour un laïc qu'un déplacement, souvent même la simple réprimande.

\*\*

Il y a deux journaux républicains à Agen: la *Constitution*, qui a pour rédacteur en chef M. Joanne-Magdelaine, et l'*Indépendant*, qui a pour rédacteur en chef M. Jérôme Serres.

Voici l'opinion de la *Constitution* sur l'*Indépendant*:

« *L'Indépendant* a publié hier un de ces articles ignobles dont le pleure Jérôme Serres a le monopole exclusif... Tissu de calomnies et de mensonges... Drôle... Plat valet de lettres... Goujat... Illustre cuis-tre... »

Voici maintenant l'opinion de l'*Indépendant* sur la *Constitution*:

« Méprisable coquin... Goujat qui grouille dans le ruisseau... Canaille... Ignoble polisson... Immonde greudin... » etc.

Que d'aménités ! et entre républicains !

\*\*

#### ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.

A la distribution des prix du collège de Dinan, M. Petit, professeur de physique, a prononcé le discours.

Il a discrètement emprunté à Darwin quelques-uns des faits nombreux établissant la parfaite harmonie qui tend toujours à s'établir entre les plantes et les milieux dans lesquels elles doivent vivre.

Trop timide ou trop faible pour s'élever à la contemplation de la sagesse infinie qui a fait ces merveilles, M. Petit reste dans la terre-à-terre presque embourbé dans les marécages où poussent les fleurs charmantes qu'il a signalées à la curiosité des élèves.

M. le sous-préfet parle ensuite, et on nomme les prix d'honneur. Le lauréat du second prix monte sur l'estrade, jette à l'auditoire un regard provocateur et salue fièrement le maire, qu'il regarde les bras croisés : « C'est le premier prix que j'ai mérité. » Il laisse le second, et s'en va.

On ne donne pas de prix d'humilité dans l'Université; on a raison.

#### LES TOILETTES DE MADEMOISELLE.

La question du vêtement des femmes a toujours été une difficulté en ce monde.

Les institutrices laïques ont des tendances de plus en plus tapageuses, et loin de combattre la coquetterie chez les petites villageoises, elles s'attifent elles-mêmes comme des poupées; c'est un vrai carnaval.

L'inspecteur d'Académie, à Elbeuf, a été prié par des conseils municipaux de prescrire un uniforme à ces demoiselles.

Mais celles-ci n'ont pas envie de ressembler à des religieuses voilées, elles n'ont pas vu le chapitre *modestie* dans le catéchisme Paul Bert, Compayré, etc., et trouvent qu'elles ont le droit de se déguiser encore plus.

Sous la première République on ne pouvait pas obtenir de certaines demoiselles patriotes que les vêtements ne fussent pas trop transparents. C'est l'avenir.

On donne en attendant en récompense aux petites filles des photographies où l'on voit la « toilette de mademoiselle »; cela remplace les images de saints interdites à l'école.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 septembre.

Le marché est absolument calme, il y a peu de pas d'affaires, les rentes varient de 5 à 10 centimes, bref la Bourse est pour ainsi dire nulle.

Le 3 0/0 varie de 79.75 à 79.82, l'amortissable de 81.45 à 81.35, et le 4 1/2 0/0 de 108.40 à 108.35.

Les établissements de crédit sont presque tous immobiles à leurs cotes précédentes: la Banque de France, 5,400; la Banque d'Escompte, 515; la Banque de Paris, 998; le Lyonnais, 570; le Foncier se maintient aux environs des cours d'hier, 1,296 et 1,300.

Egalement fermes les Obligations Foncières Nouvelles, les libérées à 350, les non-libérées à 349.75.

Les valeurs de spéculation sont tout aussi inertes; le Suez entre 2,415 et 2,400, cours auquel il clôture; le Panama à 498, sans transactions, malgré l'impulsion qu'on a cherché à lui donner.

Il y a 600 mille obligations à placer à bref délai et pour cela il faut que l'action se maintienne; c'est du moins l'opinion qu'on peut attribuer au syndicat qui a fait le mouvement, mais cela ne suffira peut-être pas pour assurer le succès de l'émission.

Le reste du marché est sans intérêt.

Les chemins sont aux mêmes prix qu'hier: le Nord, 1,860; l'Orléans, 1,305; le Midi, 1,165; le Lyon, 1,400.

#### Chronique militaire.

M. le général de division Sempé, membre du comité consultatif de l'artillerie et de la commission mixte des travaux publics, a été nommé au commandement de la 17<sup>e</sup> division d'infanterie (9<sup>e</sup> corps d'armée) et des subdivisions de région du Blanc, de Châteauroux, de Parthenay et de Poitiers.

M. le général de division Arnaudeau, inspecteur général d'infanterie, sénateur, a été nommé au commandement de la 32<sup>e</sup> division d'infanterie (16<sup>e</sup> corps d'armée) et des subdivisions de région de Narbonne, de Perpignan, de Carcassonne et d'Albi.

M. Thoni de Remach, lieutenant-colonel du 93<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 135<sup>e</sup> de même arme (Angers), pour y occuper l'emploi de son grade, en remplacement de M. Cugnier, promu colonel.

L'armée française, dit le *Gaulois*, compte 2,800 officiers alsaciens-lorrains, parmi lesquels on remarque 26 généraux de division et 59 généraux de brigade. Dans la marine, on compte environ 400 officiers de même origine.

#### L'ARTILLERIE DE FORTERESSE.

Le général Jacquot, commandant l'artillerie du 40<sup>e</sup> corps, a adressé au bataillon de forteresse formé à Rennes, l'ordre du jour suivant:

« Officiers, sous-officiers et canonniers du 45<sup>e</sup> bataillon,

« Je vous félicite tous d'avoir été désignés pour faire partie de la nouvelle artillerie de forteresse, la véritable artillerie, sachez-le bien, la plus compliquée, la plus difficile à servir, mais aussi de beaucoup la plus puissante.

« Certes, ce n'est pas moi qui confesterais l'importance du rôle dévolu à l'artillerie des champs de bataille; mais, à la rigueur, on peut concevoir et on a vu des armées opérer et se tirer d'affaire quoique à peu près privées de leurs pièces de campagne, tandis que nul n'a jamais songé à attaquer ni défendre les côtes ou les forteresses sans les canons de gros calibre, au service desquels vous êtes spécialement destinés. Et il faut que l'urgence des nouveaux bataillons, dont vous faites partie actuellement, — bataillons dont la France seule était dépourvue en Europe — ait été bien démontrée pour que nos gouvernants et les Chambres, sous le coup de la nécessité, aient cru devoir sacrifier à votre organisation nos excellentes compagnies du train, dont on ne saurait se passer en campagne; par certains côtés, elles pouvaient même être données en exemple à nos batteries, et certainement elles devaient être reconstituées dès que nos ressources budgétaires le permettraient.

« C'est donc à vous, bataillons de forteresse, que sera confié le rôle prépondérant et glorieux dans la défense de nos frontières, — si elles étaient attaquées, — et vous ne croyez pas que vous ayez rien à envier à vos camarades postés plus à l'Est, car, en cas de guerre, votre mission de protéger nos côtes, de Cherbourg à Lorient en passant par Granville, Saint-Malo et Brest, pourrait ne pas être de moindre importance. Mais si notre littoral n'était pas menacé, loin de rester oisifs, vous seriez envoyés à l'attaque des places fortes ennemies, parmi lesquelles nous avons malheureusement à compter maintenant Metz et Strasbourg, et nulle

lâche ne serait plus digne d'enflammer vos cœurs.

« Hâtez-vous donc d'acquiescer l'instruction spéciale pour laquelle vous êtes organisés et qui n'a pu vous être donnée assez complètement dans les régiments montés dont vous sortez, afin d'être prêts à faire dignement votre devoir pour le cas où on aurait besoin de vous.

« Commandé comme il va l'être par un des vôtres, recruté parmi les vigoureuses population bretonnes, qui n'ont pas oublié les noms de Duguesclin et Clisson, des Beaumanoir et de la Tour-d'Auvergne et de tant de vaillants de leur pays, le 45<sup>e</sup> bataillon se trouvera toujours à la hauteur de la mission qui pourra lui être confiée, et la France pourra compter en toutes circonstances sur son dévouement et sur son patriotisme.

« Le général commandant l'artillerie du 10<sup>e</sup> corps d'armée,

« Signé: L. JACQUOT. »

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> territorial à Saumur.

Par décision en date du 11 septembre 1883, le Ministre de la guerre a accordé à la Société les objets ci-après, destinés à être délivrés comme prix de tir le jour du Concours général:

Un revolver avec boîte;  
Un cor de chasse en argent doré, avec chaîne en argent;  
Deux cors de chasse en argent avec chaîne en argent;  
Six mentions honorables.

Le Capitaine-Président invite tous les militaires de la réserve et de l'armée territoriale qui ont l'intention de concourir à assister aux séances préparatoires qui ont lieu tous les dimanches, de 8 à 11 heures du matin, dans le Stand couvert, près l'Ecole de cavalerie.

Un grand nombre d'autres prix seront en outre offerts par la Société.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un chaumier appartenant à M. Fontaine, cultivateur à Bonne-Cour, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves.

Aussitôt l'alarme donnée, tous les voisins et les ouvriers de l'usine Cail qui travaillent au pont métallique du chemin de fer se sont portés au secours. Grâce à cet empressement, on a pu inonder le pailler et faire la part du feu qui menaçait d'enflammer deux autres meules. A trois heures, tout danger était conjuré.

La perte ne s'élève qu'à 400 fr. environ, couverte par une assurance à la *Nationale*.

Elle tressaillit et s'approcha du groupe charmant qui représentait au milieu d'une scène printanière un jeune homme et une jeune fille dont le regard souriant semblait s'adresser à elle. Elle resta debout devant la pendule dans une attitude rêveuse.

— C'est de toi, dit-elle, que m'est venu le premier éveil des sentiments que j'ignorais auparavant. C'est toi qui m'as ouvert un horizon nouveau. Dois-je te remercier ou te maudire? Tu m'as apporté la lumière, mais tu m'as apporté aussi le trouble dont mon âme est agitée.

Elle regardait les deux statuettes qui s'obstinaient à lui sourire.

Un livre était posé sur la table, à côté d'elle; elle l'ouvrit et en tira un petit papier sur lequel étaient écrites en français les lignes suivantes d'une fine écriture:

« Palaiseau, près Paris, 8 septembre 1870.

« Il faut donc partir, car les envahisseurs approchent, et on dit qu'ils ne respectent rien. Il faut m'éloigner des lieux qui ont abrité les jours les plus heureux de ma vie, des objets dont chacun éveillé en moi un doux souvenir. Chère pendule, tu as été témoin de mon bonheur; les heures que tu as sonnées ont toutes été pour moi des heures joyeuses qui, en s'envolant, ne m'ont laissé aucune impression d'amertume. Il faut partir et l'abandonner à la rapacité de ces ennemis qui marchent escortés de la destruction et de la rapine. Ils te destinent

peut-être à assister loin d'ici à des scènes d'intimité et de tendresse; mais leur espoir sera trompé. Tu emporteras avec toi une mission vengeresse. Ton timbre n'éveillera que l'écho du désenchantement et de la douleur. Le temps que tu leur mesureras ne leur apportera qu'une moisson de regrets et de remords. Tu auras été témoin de leurs brigandages, tu seras celui de leur châtiement. »

Cette note ne portait pas de signature.

— Quelle qu'elle soit, dit la jeune fille en remettant le papier dans le livre, la main inconnue qui a tracé ces lignes prophétiques, elle disait vrai. La joie et la confiance se sont envolées loin d'ici. La destinée que j'avais rêvée ne m'inspire plus que de l'effroi, et celui qui croyait être l'objet de mon affection est devenu pour moi un objet d'horreur.

Elle resta accoudée à l'angle de la cheminée dans une attitude méditative, pendant que le bruit des rires et des propos joyeux lui arrivait à travers la cloison.

Un coup sec fut alors frappé à la porte qui donna passage à un jeune homme de vingt-six ans environ. Il était grand, aux formes athlétiques, aux larges épaules. Sa barbe rousse, ses moustaches relevées en crocs, ses yeux bleus, la riche carnation de ses joues, ses traits durement accentués, tout chez lui révélait le type germanique. Il pouvait passer pour bel homme, mais son regard oblique et l'expression froide de sa physionomie, l'assu-

rance de son maintien produisaient une impression peu favorable.

Il adressa à la jeune fille son sourire le plus aimable et s'enquit de sa santé avec une sollicitude affectueuse; elle répondit avec une réserve glaciale. Il n'y prit pas garde et s'assit à côté d'elle, en homme qui jouit d'une situation privilégiée.

— Anna, lui dit-il, je suis arrivé aujourd'hui, j'avais hâte de vous voir, d'obtenir de vous la bonne parole que vous m'avez refusée à la fin de la guerre. Vous avez voulu vous réserver le temps de la réflexion; j'ai attendu sans crainte, convaincu qu'elle plaiderait pour moi et que je vous retrouverais telle que vous étiez autrefois. Vous en souvenez-vous? Lorsque je partis pour la France, j'emportai l'assurance que vous ratifieriez la promesse de votre tuteur. N'est-il pas vrai que j'avais raison d'entretenir cette espérance?

— Je vous tromperais, Franz, en vous le disant. L'affection que je me figurais avoir pour vous est morte, morte sans retour; je me suis bien consultée, elle ne renaitra pas.

— L'affection que vous vous figuriez avoir, dites-vous; oh! n'employez pas cette formule dubitative. Vous m'aimiez alors et ne vous en défendiez pas. Quand je pense aux détails de nos entrevues, ma mémoire évoque en foule les preuves des sentiments que vous désavouez aujourd'hui. Lorsque nous feuilletions ensemble les marguerites, nous avions

toujours soin d'obtenir une réponse favorable à nos vœux. Quand je cueillais pour vous sur les bords de la Péniz des touffes de myosotis, vous acceptiez avec empressement ces fleurs parce qu'elles vous disaient que je ne vous oublierais pas. Vos compagnes étaient jalouses de vous, et vous affirmiez hautement vos préférences. Puis, quand vint le jour du départ, vous me dites: « En vous voyant partir pour cette guerre lointaine et terrible, mon cœur est attristé. Et cependant la confiance domine l'angoisse de l'inquiétude. Mes pressentiments me disent que vous reviendrez. Chez vous la bravoure n'exclut pas la prudence, vous reviendrez. Souvenez-vous de moi et écrivez-moi souvent. » Je vous promis de vous envoyer quelques-uns de ces objets que la guerre offre en récompense aux vainqueurs, afin que vos compagnes vissent bien que votre fiancé ne vous oubliait pas. J'ai tenu parole et beaucoup de ces bijoux dont les dames françaises aiment à se parer, beaucoup de ces meubles charmants qui ornaient leurs salons ont pris le chemin de Nuremberg à l'adresse d'Anna. Tout cela n'est-il pas vrai?

A ces souvenirs, les joues de la jeune fille se couvrirent d'une vive rougeur; elle baissa la tête, mais la releva aussitôt!

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.



On croit que le feu aurait été mis par un ouvrier du chemin de fer qui a été couché trois ou quatre heures au pied de ce chaudière et que l'on a vu s'éloigner à travers champs au moment où le feu s'est déclaré. Le gendarme Marjolet est arrivé des premiers sur le lieu du sinistre.

M. le général de brigade Renaudot, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2<sup>e</sup> brigade de dragons (5<sup>e</sup> division de cavalerie).

**GENNES.** — Le sieur Louis Brisset, maître d'hôtel à Gennes, s'est suicidé dans la nuit de dimanche à lundi en s'asphyxiant, dans sa chambre à coucher, où il avait allumé une certaine quantité de charbon de bois dans une grille à coke placée à peu de distance de son lit.

C'est lundi matin que sa femme et son fils aîné, âgé de 15 ans, firent la triste découverte.

Sur le lit, le corps était inerte. On manda immédiatement le docteur Vidal, médecin aux Rosiers, qui constata le décès, remontant déjà à huit heures.

Louis Brisset était âgé de 46 ans, et était père de trois enfants.

Il n'a laissé aucun papier pouvant donner la cause d'une si terrible détermination. Sa femme et ses enfants ignorent complètement ce qui a pu le porter à mettre fin à ses jours.

#### COMMUNE DE MOULIHERNE.

##### Comice agricole du canton de Longué.

Dimanche prochain, 16 septembre, aura lieu, à Moulignerne, le 17<sup>e</sup> concours du Comice agricole du canton de Longué.

La subvention du département est de 679 fr.; celle de l'Etat, de 400 fr.; total, 1,079 fr.

##### Programme.

A huit heures du matin, labourage dans une pièce de terre située près le bourg de Moulignerne.

A midi, classement des animaux, instruments et produits sur les différentes places.

A une heure et demie, opérations du jury. A quatre heures, distribution des prix, précédée et suivie de la musique de Longué.

A cinq heures, banquet à la Mairie.

A cette occasion, il y aura : courses en sacs, route de Longué; courses de vélocipèdes; mât de cognac sur le Champ-de-Foire; le soir, feu d'artifice sur le coteau de la Touche; enfin, retraite aux flambeaux par la musique de Longué.

Une messe solennelle de *Requiem* a été chantée pour M. le comte de Chambord, dans l'église Saint-Pierre, à Doué-la-Fontaine, le lundi 3 septembre, jour de la sépulture à Goritz.

#### TOURS.

Lundi soir, un déplorable accident est arrivé à l'Hospice général.

Un couvreur, nommé Fouquet, âgé de 48 ans, est tombé d'une assez grande hauteur en voulant descendre d'une toiture qu'il avait réparée.

Lorsqu'on l'a relevé, il respirait encore, mais il n'a pas tardé à succomber.

#### CHRONIQUE ARTISTIQUE.

Nous extrayons du *Monde* l'éloge des artistes angevins :

« Il se trouve en province quelques hommes de cœur, de vrais artistes qui, voyant l'abandon où se trouvent à Paris les compositeurs de musique dramatique, se sont mis à faire de la décentralisation artistique. Citons en tête cette belle et intelligente ville d'Angers qui, grâce à l'énergique persévérance de quelques hommes, s'est créé un centre artistique de premier ordre et est entrée résolument, dès l'hiver dernier, dans cette voie de décentralisation où il y a tant de services à rendre et peut-être de gloire à recueillir. Après la brillante réussite du *Tésor* de MM. Coppée et Ch. Lefebvre, l'intelligente direction du théâtre d'Angers ne

saurait demeurer inactive, et nous ne doutons pas qu'elle ne tienne à honneur de devenir en quelque sorte la capitale artistique de l'ouest de la France. Que ne se rencontre-t-elle à Lille, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille et à Nancy, un homme comme M. Jules Bordier, d'Angers, et nous aurions demain, comme l'Allemagne et l'Italie, cinq ou six centres de premier ordre, admirables débouchés pour notre jeune école française, qui se meurt littéralement d'inanition, à l'heure même où il semble que le Ciel ait versé sur elle ses dons les plus riches et les plus abondants.....

» Nous parlions d'Angers, il y a un instant. On y annonce déjà la réouverture prochaine des *Concerts populaires*, si fort appréciés et recherchés des compositeurs parisiens. Cette remarquable Association qui possède, comme on sait, un orchestre de premier ordre, vient de s'enrichir d'un excellent chœur, celui du théâtre. Elle pourra donc désormais aborder les grands oratorios, et déjà l'on y annonce, à côté de la *Damnation de Faust*, d'importants ouvrages de MM. Massenet, Saint-Saëns, Joncières, Dubois et autres. M. Peter Benoit, l'éminent auteur de *Lucifer*, le *Maître flamand*, acclamé à Angers, l'hiver dernier, a promis d'y revenir. Voilà donc un centre artistique de premier ordre qui, en restant dévoué à l'art français, sait à l'occasion ouvrir ses portes aux grandes productions de nos voisins.

» Redisons-le encore une fois, M. Bordier et ses dévoués collaborateurs ont bien mérité de l'art et du pays.

» Nous ignorons encore ce que comptent faire Lille, Nantes, Bordeaux, Marseille et Lyon. Il faut espérer que les directeurs des concerts populaires de nos grandes villes de province tiendront à ne pas demeurer en arrière. Nous les attendons avec confiance.

» Arthur COQUARD. »

#### Faits divers.

**LES RUES DE PARIS (AUJOURD'HUI — AUTREFOIS).** — On vient d'établir un curieux travail pour la municipalité. Il s'agit de la longueur et de la largeur des rues de Paris. La rue la plus longue est la rue des Pyrénées, allant du cours de Vincennes à la rue de Belleville; elle mesure 3,543 mètres. Viennent ensuite, pour ne citer que celles qui ont plus de deux kilomètres et demi : quai d'Orsay, 3,405. — Rue de Charenton, 3,500. — Boulevard Saint-Germain, 3,150. — Rue de Rivoli, 2,950. — Rue Marcadet, 2,945. — Boulevard Voltaire, 3,850. — Rue Lafayette, 2,789. — Rue de l'Université, 2,720. — Boulevard Malesherbes, 2,650. — Boulevard Pereire, 2,540.

La rue la plus courte est la rue des Degrès (deuxième arrondissement). Elle ne mesure que 5 mètres 75.

Les voies les plus larges sont le cours de Vincennes, 33 mètres, et l'avenue du Bois-de-Boulogne, 40 mètres.

Enfin, au nombre des voies parisiennes se trouvent, comme plus étroites, deux passages, quatre impasses et un sentier n'ayant qu'un mètre de large. Le passage bien connu du Vert-Bois (troisième arrondissement) n'a qu'un mètre dix.

C'était chose fréquente en notre enfance à Paris, et il y avait encore un large ruisseau au milieu de la rue et des bornes le long du mur, entre lesquelles il y avait des tas d'ordures et des chiffonniers.

Quand deux cabriolets (c'était le temps des cabriolets) se rencontraient, l'un reculait sans trop de disputes.

La course coûtait vingt sous.

\*\*\*

**ASSURANCES SUR LA VIE.** — Le tribunal de la Seine vient de rendre un jugement important qui intéresse tous les porteurs de police d'assurance. Voici dans quelles circonstances M. de Bouteiller, à Paris, avait contracté, avec la Compagnie d'assurances, la *Confiance*, une assurance de 30,000 francs payables à sa mort, au profit de sa veuve.

Après le décès de l'assuré, la veuve ne put parvenir à retrouver la police constatant l'assurance. En conséquence, la Compagnie se refusa à payer le montant de l'assurance jusqu'à la présentation de la police qui en faisait foi.

Le tribunal a déclaré que la Compagnie était tenue d'exécuter sans délai le contrat

d'assurance, attendu qu'il est établi par les documents de la cause, et notamment par la quittance en date du 31 janvier 1883, constatant le paiement de la prime, que de Bouteiller avait contracté avec la Compagnie la *Confiance*, suivant police n° 174, du 9 novembre 1870, une assurance sur la vie d'une somme de 30,000 fr. payable lors de son décès à sa veuve; qu'il est décédé le 27 mai 1883; que le montant de l'assurance est donc devenu exigible au profit de la demanderesse; que si la dame de Bouteiller ne peut représenter à la Compagnie, conformément à l'article 15 des conditions de l'assurance, le double de la police remis à son mari, cette circonstance ne saurait suspendre indéfiniment l'exécution du contrat, et, en l'absence d'une stipulation formelle, constituer une fin de non-recevoir contre l'action de la demanderesse.

#### Variétés.

### LE DÉPUTÉ

MONOLOGUE

DIT PAR COQUELIN cadet

De la Comédie-Française.

Nous trouvons dans le *Journal de Maine-et-Loire* ce monologue satirique que M. Coqueulin cadet a débité sur le théâtre d'Angers avec tant de verve, le soir de la représentation au profit des victimes de la Papeterie.

\*\*\*

#### LE DÉPUTÉ (1).

A Coqueulin cadet.

Mon Dieu voilà!

Là-bas, dans le Midi, aux dernières élections, nous avions nommé Cabassol.

Comme homme privé, Cabassol est surtout privé... de sens commun; c'est ce qui fait que nous l'avons nommé député. D'ailleurs il est très-fert; tenez: il était vétérinaire, Cabassol; — j'en sais quelque chose: il a soigné ma femme... il l'a même sauvée; enfin je ne lui en veux pas. Ah! il n'est pas resté longtemps vétérinaire, il a donné sa démission, ses principes lui interdisant de soigner les chevaux couronnés.

Et le conseil municipal n'a pas hésité: on lui a voté un buste équestre sur la place de la mairie et on l'a nommé député.

Seulement je ne sais pas ce qu'il fait là-bas: nous n'en avons jamais entendu parler. Ah! ce n'est pas comme le député d'à côté, un malin celui-là: Depuis quatre ans qu'il est nommé, il en a passé deux à se faire mettre à la porte et les deux autres dans le petit bocal. Voilà ce qui s'appelle travailler.

Mais le nôtre, c'est une carpe! quand il devrait parler... même pour ne rien dire — comme les autres.

Après cela, il est peut-être comme tous les députés: il n'aime pas à travailler entre ses repas.

Enfin le comité m'a envoyé voir un peu ce qu'il fait à la Chambre, et j'en viens.

La Chambre, c'est une espèce de grande maison qu'on a mise au bout du pont de la Concorde... pour donner le bon exemple aux députés. C'est tout à côté d'une autre grande maison avec un dôme en or où on met ceux qui ont cessé de plaire et que l'on appelle l'hôtel des Invalides. Maintenant, quand ils ne sont plus bons du tout, c'est autre chose; alors on en fait des sénateurs.

Parce qu'il faut vous dire qu'il y a deux Chambres qui ne sont pas toujours d'accord; alors, pour être logique, quand elles ne s'entendent pas tout à fait, on les réunit et elles ne s'entendent plus du tout. On en profite pour voter les lois les plus importantes.

D'abord j'ai regardé arriver les députés.

Oh! ils ne se pressent pas! Du reste, on ne leur dit rien, on les laisse entrer sans en avoir l'air et puis on met un soldat à la porte pour les empêcher de s'en aller. On m'a même montré un colonel qui garde la Chambre depuis quatre ans...

Ce que cet homme-là doit être malade!

Enfin, une fois entré, j'ai expliqué mon affaire à un gros monsieur qui avait une chaîne de montre autour du cou. Il a saisi tout de suite; ce n'est pas étonnant, c'est un huissier.

Et il m'a montré la Chambre.

Il n'y avait personne.

C'est toujours comme ça et ça se comprend. Au

(1) Accent provençal ad libitum.

commencement de la séance ils ne sont pas encore arrivés; à la fin, ils sont déjà partis, et au milieu ils n'y sont jamais: ils sont à la buvette ou dans les couloirs.

Du monde dans les tribunes, des femmes, — une jolie dans le haut: la femme d'un député qui étudie le Livre jaune avec un jeune attaché d'embrassade. — La personne d'un député est toujours inviolable... sa femme, quelquefois.

La Chambre se divise en droite et gauche. Quand elles ne s'entendent pas, elles tapent toutes les deux sur le centre.

La droite, la gauche et le centre, qui ne s'aiment guère, se subdivisent en groupes qui ne peuvent pas se sentir; c'est ce qu'on appelle des groupes sympathiques.

Tout au fond, il y a le président avec une sonnette pour les jours où la Chambre est insupportable, ce qui n'arrive jamais... jamais moins de plusieurs fois par séance. Une belle sonnette! la sonnette du président! et d'un son!

C'est même la seule chose qui résonne juste à la Chambre.

Devant, se trouve une petite table où, quand on a soif, on vient boire un verre d'eau sucrée gratuite. C'est la tribune!

La tribune est une grande chose!... C'est une institution, un symbole!

Il y a peu d'endroits dans le monde... il n'y en a pas... où il se soit dit autant de bêtises.

Il y avait là, en ce moment, un grand sec qui parlait. Une intelligence celui-là: il a été préfet quinze jours. Oh! pas de suite, en quinze fois!

Il a demandé un tas de choses utiles: l'entrée gratuite aux Folies-Bergères, la laïcisation des bains à quatre sous, l'extinction du paupérisme... des députés et le dégrèvement de l'impôt sur les cotons parce que sa femme est maigre.

C'est alors seulement que j'ai aperçu Cabassol, mon député, qui bâillait à l'extrême-gauche; puis il est allé s'endormir au centre. Oh! je ne lui en veux pas; songez donc, c'est très-dur: ils ont six mois de vacances par an et le reste du temps ils se reposent.

Il y a pourtant des séances où l'on travaille. Elle se reconnaissent à l'attention et au... sommeil soutenu avec lequel on écoute l'orateur. Ce n'est plus une Chambre, c'est un dortoir.

Ce jour-là, on a discuté un traité de commerce: Libre échange ou protection; c'est bien simple, vous allez comprendre:

Deux députés chauves se prennent aux cheveux; ils se flanquent des gifles; c'est du libre échange. Ils vont tous les deux chercher les gendarmes; c'est de la protection.

Moi je regardais Cabassol... mon député. Il s'est réveillé au centre, il a voté, renversé le ministère et il s'est endormi à l'extrême droite. Et il ronfle comme cela sur tous les bancs successivement.

Il ne faut pas lui en vouloir, le pauvre, il suit le soleil de la Provence.

Les autres ont voté aussi, en levant la main.

Il y en a même un qui a levé le pied; l'habitude; c'est un boursier: c'est lui qui surveille le comité de surveillance de la Banque de crédit sur Hypothèques.

Enfin on a terminé la séance en interpellant le gouvernement.

Ça été tout seul. Le ministre de la marine est monté à la tribune déclarer que les bâtiments de la flotte marchaient bien.

Et on est parti content, parce que, vous savez, quand le bâtiment va, tout va.

### LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 8 septembre 1883.

*Chronique parisienne*, par Alceste.

*Courrier littéraire et artistique*.

*Nouvelles historiques et géographiques*.

*A propos de bains de mer*: LE MARQUIS DE GRILLIERS, par P. Tilleroyes.

*Pillone*, roman traduit du Danois de Guillaume Bergsø (suite).

*Chambord et le duc de Bordeaux*, par J.-J. Clouet.

*En Limousin*, par Jean Grange.

*Causerie scientifique*: LE CHOLÉRA, par J. Janet.

*Les Centenaires*, par A. Doumert.

*Modes*, par la comtesse Rafaëla Perviani.

*Petites Leçons de choses*.

*Chronique générale de la semaine*.

*Remèdes contre la rage*.

*Esprit des morts et des vivants*, par Atticus.

*Petite correspondance*.

*Sphinxiana*, par Bramet. — *Bibliographie*, par R. Chassemeaut. — *Bulletin financier*, par E. Briau.

— *Chronique agricole*, par Marcel de Montbrien.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE 1885.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>te</sup>	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Clôture précé <sup>te</sup>	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>te</sup>	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>te</sup>
3/4 % .....	79 75	79 85	Est .....	738 75	732 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1870 3 % ..	452 50	453
3 % amortissable .....	81 85	81 40	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1400	1410	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	505	Est .....	360	358
4 1/2 % .....	108 40	108 15	Midi .....	1156 25	1162 50	— 1865, 4 % .....	518 25	519	Midi .....	359	359 50
4 1/2 % (nouveau) .....	108 32	108 40	Nord .....	1861 25	1865	— 1869, 3 % .....	403	405	Nord .....	369	366 25
Obligations du Trésor .....	506	506	Orléans .....	1301 25	1308 75	— 1871, 3 % .....	396	395	Orléans .....	359	359 25
Obligations du Trésor nouvelles	565 50	565	Ouest .....	793	795	— 1875, 4 % .....	513 75	513	Ouest .....	350	350 25
Bons de liq. départementaux.	522 50	522 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1372 50	1380	— 1870, 4 % .....	513 75	515	Paris-Lyon-Méditerranée ..	364	366 50
Banque de France .....	5400	5405	Canal de Suez .....	2401 25	2410	Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	213 75	Paris-Bourbonnais .....	362	362
Comptoir d'escompte .....	993 75	990	C. gén. Transatlantique ..	508 75	510	Bons de liquid. Ville de Paris.	527 50	528	Canal de Suez .....	585	575
Crédit Foncier, act. 500 fr. .	1295	1295				Obligations communales 1879.	449 75	447			
Crédit de France .....	20	20									
Crédit mobilier .....	352 50	352 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Service	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.													
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)													
8	56	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir, —													
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Ange s).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.													
8	21	omnibus.													
9	37	express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	44	—													
10	24	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
			Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
			Saumur .....	(départ) 10 52	1 15	Niort .....	(départ) 5 26	12 48	Montreuil-Bellay ..	(départ) 7 5	1 56	8 42	Poitiers .....	(départ) 6	12 55
			Montreuil-Bellay ..	11 30	2 15	Parthenay .....	6 38	2 6	Loudun .....	8 3	2 57	9 46	Neuville .....	6 36	1 29
			Thouars .....	12 35	3 19	Airvault .....	7 10	3 38	Arçay .....	8 29	3 11	10	Mirebeau .....	7 3	1 53
			Airvault .....	1 20	3 49	Thouars .....	9	3 27	Mirebeau .....	9 17	3 59	10 52	Arçay .....	7 56	2 40
			Parthenay .....	2 3	4 18	Montreuil-Bellay ..	9 29	3 53	Neuville .....	9 45	4 25	11 18	Loudun .....	8 38	3 6
			Niort .....	(arrivée) 3 17	5 16	Saumur .....	(arrivée) 10 24	4 34	Poitiers .....	(arrivée) 10 20	4 56	11 50	Montreuil-Bellay	(arrivée) 9 24	3 45

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
Le dimanche 30 septembre, à 1 heure de l'après-midi,  
En l'étude dudit M<sup>e</sup> MÉHOUS,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, et rue de l'Arseuil.

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant: boutique, arrière-boutique, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie; cour, puits et pompe.  
Entrée en jouissance de suite.  
On pourra traiter avant l'adjudication.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS.

**A VENDRE OU A ARRETER**  
**UNE MAISON**  
Avec JARDINS  
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.  
S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.  
S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (357)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
En totalité ou par lots:  
**1° UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

Comprenant deux corps de bâtiments, actuellement occupée par M. Cavellier;  
**2° ET UNE AUTRE MAISON**  
Située à Saumur, rue de la Marmaillette, n° 2.  
Occupée par la Société du commerce, avec jardin et terrain clos de murs.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (356)

**A CÉDER**  
**UNE MAISON DE GROS**  
Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.  
Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

**A VENDRE**  
**MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE**  
Race Montagne.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN MÉNAGE** demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE PULICIDE**  
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.  
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ROY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**GABINET D'AFFAIRES**  
CIVILES ET COMMERCIALES  
**64, rue de Bordeaux, SAUMUR.**

Gérances — Expertises — Règlements de comptes — Vérifications d'écritures — Représentation, etc.  
**TH. BUREAU**  
Ancien manufacturier, ex-membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, ex-président du conseil des Prud'hommes à Cholet, Agent général de l'AIGLE, compagnie d'assurance contre l'incendie.

**GRANDS MAGASINS**  
DE  
**l'Épicerie Moderne**  
Rue et Place du Marché-Noir.  
**L. ALLORY**  
SAUMUR.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Lons, demande un premier Clerc capable.  
Saumur, imprimerie P. GODET.

Billet  
**1 Franc**

**LOTÉRIE** de l'EXPOSITION d'**AMSTERDAM**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1883, N° 10

**6,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 Billets chacune**

Cette Loterie donne en Lots:

**LA MOITIÉ DE SON CAPITAL**

<b>Six Gros Lots</b>	6 Lots Reporté... 500.000 <sup>f</sup>	216 Lots Reporté... 1.430.000 <sup>f</sup>
1 Gros Lot d'une valeur de 200.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 10,000 <sup>f</sup> ... 300.000 <sup>f</sup>	360 Lots d'une valeur de 1,000 <sup>f</sup> ... 360.000 <sup>f</sup>
2 Gros Lots d'une valeur de 100,000 <sup>f</sup> ... 200.000 <sup>f</sup>	60 Lots d'une valeur de 5,000 <sup>f</sup> ... 300.000 <sup>f</sup>	900 Lots d'une valeur de 500 <sup>f</sup> ... 450.000 <sup>f</sup>
1 Gros Lot d'une valeur de 50,000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 4,000 <sup>f</sup> ... 120.000 <sup>f</sup>	1740 Lots d'une valeur de 200 <sup>f</sup> ... 348.000 <sup>f</sup>
2 Gros Lots d'une valeur de 25,000 <sup>f</sup> ... 50.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 3,000 <sup>f</sup> ... 90.000 <sup>f</sup>	3490 Lots d'une valeur de 100 <sup>f</sup> ... 349.000 <sup>f</sup>
6 Gros Lots Reporté... 500.000 <sup>f</sup>	60 Lots d'une valeur de 2,000 <sup>f</sup> ... 120.000 <sup>f</sup>	1260 Lots d'une valeur de 50 <sup>f</sup> ... 63.000 <sup>f</sup>

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

**TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION**

LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL: dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS: adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 3, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Billet  
**1 Franc**

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,